

Interpellation - Règlement et plan de protection des arbres

Le postulat émis par le Parti des verts et ouverts le 23 septembre 2014 proposait la rédaction d'un nouveau *règlement communal de protection des arbres* assorti d'un nouveau plan de protection des arbres "monumentaux". Cette proposition faisait référence au règlement et surtout au plan de protection en vigueur à Blonay, qui désigne spécifiquement, à l'intérieur des zones à bâtir, les arbres monumentaux en raison de leurs valeurs paysagère, biologique, historique, leur taille, leur rareté, ou leur visibilité.

Le rapport municipal n° 203 du 9 février 2015 a répondu favorablement à cette demande et nous repreneons ci-dessous les réponses faites aux propositions n° 2 et n°3 du postulat :

2) l'inventaire désignera spécifiquement les arbres dits "monumentaux", afin de les reconnaître plus facilement des arbres dits majeurs sur le Géoportail. Les critères adéquats pour leur classification dans cette catégorie seront élaborés.

3) dans le cadre de la réflexion avec le groupe interservices "Espaces publics", le Service des espaces verts et forêts rédigera un nouveau règlement communal traitant de la protection des arbres et améliorant la prise en considération des composantes environnementales.

Dans son rapport du 16 avril 2015, la commission *ad hoc* a invité le Conseil à prendre acte du rapport de la Municipalité, "bien que de nombreuses réponses soient écrites au futur". Elle a souhaité que le groupe interservices "Espaces publics" et le nouveau règlement soit mis en place rapidement.

Or, à ce jour, soit une année après la production du rapport municipal :

- 1) aucun projet de nouveau règlement de protection des arbres n'a été soumis à la Commission consultative en matière de protection des arbres ;
- 2) aucun inventaire des arbres "monumentaux" ne lui a été présenté;
- 3) l'inventaire disponible sur le Géoportail nyonnais ne désigne aucun arbre comme sujet monumental ou comme sujet majeur.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir nous informer de l'état actuel de ce dossier et du calendrier qu'elle prévoit pour la révision du règlement communal et l'élaboration du plan de protection des arbres annoncés.

Le 12 février 2016

Gilles Grosjean

Conseiller communal - Les Verts